© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Risque lié au cannabis

Par Profil supprimé Postée le 24/12/2009 11:23

> j'ai un ami qui cultive du cannabis et fait sécher les feuilles dans sa chambre. je suis amenée à aller chez lui avec mon bébé. je souhaitais savoir si il y a un risque pour mon enfant car elle respire l'odeur très forte dégagée par les plantes et les feuilles séchées.

Mise en ligne le 24/12/2009

Bonjour,

Respirer l'odeur des plants et des feuilles séchées de cannabis ne présente aucun risque pour votre enfant ou pour vous même. Il vous suffit juste de veiller à ce qu'il n'en ingère pas en jouant alentour.

Si quelqu'un court un risque avec cette culture de cannabis, il s'agit d'abord de votre ami.
Pour information, le cannabis est classé comme stupéfiant. Sa culture est interdite et peut être considérée comme un acte de trafic passible :
- au maximum de 20 ans d'emprisonnement et 7 500 000 euros d'amende,
- au minimum d'une peine comparable à celles encourues pour usage (1 an d'emprisonnement et 3750 euros d'amende).

Quelle que soit l'ampleur de sa culture de cannabis, votre ami prend de toute façon le risque d'être considéré comme un trafiquant : ce qui implique qu'en cas d'un éventuel jugement, la condamnation prononcée figurerait sur son casier judiciaire et lui fermerait l'accès à de très nombreuses activités professionnelles.

Cordialement.